



ARRETE N° 2024 - 531
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
**Tournage d'un téléfilm « Meurtres
sur Honfleur »**
Vasouy
Lundi 7 et Mardi 8 Octobre 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société «Martange Production» - 21, rue Dautancourt – 75017 Paris, afin de pouvoir réaliser le tournage du téléfilm «Meurtres sur Honfleur», à Vasouy, Lundi 7 Octobre 2024, et Mardi 8 Octobre 2024, de 7h00 à 20h00,
Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre l'organisation et le tournage du téléfilm,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Dans le cadre de l'organisation et du tournage du téléfilm «Meurtres sur Honfleur», à VASOUY, LUNDI 7 OCTOBRE 2024, et MARDI 8 OCTOBRE 2024, de 7H00 à 20H00, le STATIONNEMENT SERA INTERDIT ET RESERVE A L'EQUIPE DU TOURNAGE, sur le Parking en contrebas de la mairie.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules sera interdite, dans le lieu et dans la période citée dans l'Article 1, afin de permettre l'organisation et le tournage du film.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par l'équipe de tournage.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société de Production, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 17 Septembre 2024

Le Maire de Vasouy
Michel ROTROU



Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Circulation, Jérôme HAMEL

